



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 05 OCTOBRE 2020 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent excusé :

Didier GUEVEL, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Plan de sensibilisation des Élus :

Les Élus visionnent le MOOC : « La station d'épuration du futur, elle est pleine de ressources »
Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=8wRihD0nBtk>

2) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 21 septembre 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité.
Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda

Monsieur Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Après demande d'avis au sujet de la visite du chantier d'extension de la station de dépollution, le Bureau décide de reporter la visite prévue ce jour. En revanche, certains Élus (Jean-Charles BOCQUET, Christiane AKNOUCHE, Claude TIBI, Roland PY, Marie-Claude CALAS) souhaitent être présents à la visite de chantier prévue le 12 octobre prochain en présence de Monsieur le Maire de DUGNY.

Après exposé du dossier relatif aux Associations Syndicales Autorisées (ASA), il est acté que Claude TIBI sera présent à la réunion du lundi 12 octobre 2020 à 14h00 à la CARPF.

Concernant la journée dédiée à la prévention des inondations, les membres du Bureau demandent à recevoir le programme de la journée ainsi que les documents supports et les liens pour assister en webinaire à la conférence.

3) **Comité Syndical**

Retour sur le Comité Syndical du mercredi 23 septembre 2020

Le Bureau n'a pas de remarque sur le déroulement du Comité Syndical dernier.

4) **Gestion politique**

Lettres de cadrage, tableau de synthèse des délégations, des représentations au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission d'Ouverture des Plis (COP), de la Commission de Contrôle Financier (CCF), de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et des organismes extérieurs

Benoit JIMENEZ diffuse les lettres de cadrage à chaque Vice-Président et présente le tableau de synthèse relatif aux Vice-Présidents. Il demande une diffusion de ce tableau auprès des délégués.

Maurice MAQUIN demande si les mentions « titulaire » et « suppléant » peuvent être ajoutées pour chaque membre d'une Commission. Il demande également si des cartes de visite peuvent être éditées avec l'objet de chaque délégation et le numéro du standard du SIAH. L'idéal serait qu'en cas d'appel, les services de l'accueil envoient un message par courriel au Vice-Président.

Jean-Charles BOCQUET demande si cette démarche ne va pas complexifier le processus de mise en réseau.

Benoit JIMENEZ comprend la remarque mais il met en évidence que certains Vice-Présidents vont être sollicités directement pour la tenue de réunions et que dans certains cas cela peut simplifier la gestion des dossiers.

Statut des Vice-Président(e)s - bulletin d'indemnités de septembre 2020

Pascale MARTY, après avoir rappelé que Monsieur Benoit JIMENEZ a lu la Charte de l'Élu local devant le Comité Syndical après son élection à la Présidence en application des textes, présente les droits et obligations du Président et des Vice-Présidents. En l'occurrence, les Élus n'auront pas de déclaration de patrimoine et d'intérêts à effectuer auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Le bulletin d'indemnités, inséré dans chaque fonds de dossier, comprend les retenues salariales et la retenue de l'impôt à la source, avec application du taux transmis chaque mois par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP). Ces indemnités sont soumises à l'impôt et c'est dans ce cadre que l'administration se propose de revenir vers les Élus début d'année afin, le cas échéant, d'aider au remplissage de la déclaration d'impôts 2021.

Les Élus peuvent, par ailleurs, cotiser pour une retraite complémentaire auprès du FONPEL ou de la CAREL et dans ce cas le SIAH cotisera à due proportion que le taux choisi par l'Élu.

Les membres ont droit à une protection fonctionnelle par le SIAH en cas d'accident notamment.

Les déplacements aux réunions peuvent faire l'objet de remboursements par le SIAH.

Les Élus qui exercent une activité professionnelle ont droit à des autorisations spéciales d'absence et sont prioritaires pour le télétravail.

Dans les syndicats mixtes, les Élus n'ont pas un droit individuel à la formation ni à des crédits d'heures accordées par leur employeur pour par exemple le travail de préparation à des réunions.

Enfin, la souscription d'une assurance personnelle par le Président induit une couverture d'assurance en responsabilité et en protection juridique des Vice-Présidents également, soit en cas de sinistre en lien avec l'activité au sein du SIAH. Elle inclut une protection juridique.

Le Bureau prend acte de ces informations.

Boîtes mails : reroutage des boîtes mails - document à remplir

Les membres du Bureau remplissent le document autorisant la création d'une boîte mail « SIAH » avec reroutage ou non sur une boîte mail dédiée, personnelle ou non.

Préparation des travaux de la Commission de Contrôle Financier : envoi de demandes d'informations aux délégués

Après présentation par Pascale MARTY des contrats de délégation de service public dans la perspective de la tenue de la Commission de Contrôle Financier, et de la passation d'un marché public avec un cabinet spécialisé en juin 2020, le Bureau valide la démarche d'envoi de demandes d'information complémentaires aux délégués.

5) Procédures juridiques

a) Référé préventif :

Référé préventif de l'entreprise ATLAND pour des travaux de construction d'un ensemble immobilier de 60 logements au 13 Avenue des Joncs sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ - Désignation d'un Vice-Président représentant le SIAH au cours des opérations d'expertise

Benoit JIMENEZ présente le contexte et l'objet du référé.

Jean-Charles BOCQUET indique qu'une procédure au titre de dommages sur l'environnement, de l'initiative des riverains, est actuellement en cours.

Jean-Robert POLLET explique qu'il y a de moins en moins d'experts.

Pascale MARTY propose la nomination de Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente chargée des affaires juridiques, pour représenter le SIAH aux opérations d'expertise, en présence d'un technicien du SIAH.

Le Bureau donne son accord.

b) Demande de subvention

Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue des Tournelles à FONTENAY-EN-PARISIS (FONT163)

Réhabilitation du réseau d'eaux usées Rue Philippe Auguste à GONESSE (GON142)

Après exposé par Déborah TANGUY des travaux concernés, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

FINANCES

Transfert de compétence eaux pluviales - Retour sur les réunions de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France du mercredi 23 septembre 2020 et du 1^{er} octobre relatives à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Éric CHANAL présente le contexte et l'objet de la réunion avec l'enjeu majeur pour le SIAH de maîtriser le taux de renouvellement des réseaux de manière cohérente à l'échelle du territoire. Lorsque les élus du SIAH auront défini des masses financières en matière de renouvellement des réseaux, il conviendra d'opérer un travail de communication auprès des maires des communes concernées.

Benoit JIMENEZ explique qu'il paraît effectivement raisonnable d'opérer un travail technique et de concertation, et qu'ensuite tous les maires devront être associés pour faire ce travail de communication initié par Guy MESSENGER. De la sorte, il paraît loisible de prévoir une clause de revoyure en partenariat avec la CARPF et qui doit être posée en Bureau. Il ouvre le débat.

Maurice MAQUIN demande quel est l'objet de la CLECT.

Benoit JIMENEZ répond que l'objet de la démarche, pour la CARPF, est de définir le montant des attributions de compensation après définition des charges transférées par la CLECT. Dans ce dernier cadre, le SIAH a porté la voix de l'équité de traitement des 22 communes qui ont transféré leurs réseaux dans la continuité du positionnement porté par les Présidents du SIAH et de la CARPF de la mandature 2014.

Roland PY alerte sur la baisse des attributions de compensation et de l'effet sur les finances des communes.

Éric CHANAL met en évidence que c'est le fond du débat. Il convient effectivement de scinder les étapes, à savoir en premier lieu la définition d'une période transitoire financièrement soutenable qui correspond aux tableaux figurant en annexe des rapports d'activité du SIAH et ensuite, un travail de présentation et de communication auprès des parties prenantes de la vision à moyen et long terme induite par les scénarios de renouvellement de réseaux de collecte.

Maurice MAQUIN insiste sur la nécessité, pour le SIAH, de maintenir son autonomie totale même si la concertation et les échanges demeurent primordiaux. Concernant la programmation et les échéances, les aménagements des territoires, les développements de zones économiques, le travail de conjugaison entre ces différentes problématiques est complexe avec également le travail d'uniformisation des tarifs à effectuer.

Benoit JIMENEZ met en évidence qu'effectivement tous les Élus partagent ce point de vue sur l'indépendance du SIAH.

Roland PY rappelle que l'intérêt du SIAH est de raisonner par bassin versant et que c'est sur cette base qu'une programmation devra être créée.

ASSAINISSEMENT

Point technique et financier : Fin de la Délégation de Service Public - Commune de LE MESNIL-AUBRY

Après présentation par Éric CHANAL du contexte de fin prochaine du contrat, le Bureau valide la reprise en régie des prestations après information préalable du Maire et du délégataire.

Demande d'arrêt par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée de deux Maîtrises d'Ouvrage mandatée de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Après présentation par Déborah TANGUY de l'historique du travail mené entre le SIAH et la CAPV, le Bureau valide l'envoi d'un courrier actant le choix de la CAPV.

Proposition de participation à la démarche de dématérialisation dans le cadre des Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Christophe LANIER explique que le SIAH émet environ 700 avis chaque année sur les permis d'aménager. La démarche proposée consisterait à dématérialiser l'instruction de ces avis via une plateforme dédiée de l'État. Une réunion s'est tenue au ministère de la transition écologique fin août et l'idée est de pouvoir, après une période de test sur six mois, de passer en réel en juillet.

Christiane AKNOUCHE demande si les logiciels sont compatibles avec les logiciels actuellement utilisés par les services urbanisme municipaux.

Christophe LANIER répond par l'affirmative mais sous réserve de confirmation.

Christiane AKNOUCHE est d'accord pour que la commune de BAILLET-EN-FRANCE devienne une commune test. Elle ajoute qu'il y a un gain de temps compte tenu du fait que plusieurs personnes peuvent travailler sur le dossier en même temps.

Retour sur la rupture de la canalisation de gaz Rue des Sources sur la commune de SARCELLES du jeudi 24 septembre 2020

Déborah TANGUY relate la casse d'un branchement non référencé et qui a été réparé. Une démarche de saisine des assurances par l'entreprise est en cours. Le Bureau prend acte de la situation.

Réunion avec les propriétaires des allées privées et la Mairie de la commune de SAINT-WITZ le jeudi 15 octobre 2020 à 20h dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Rue des Prés Frais

Déborah TANGUY, après exposé du dossier, demande quelle peut être la démarche afin de faire en sorte de reprendre les branchements.

Jean-Claude BOCQUET met en évidence que la population accueille la démarche de manière positive

Maurice MAQUIN indique que travailler sur des voies privées est un enjeu fort.

Le Bureau prend acte de la situation de ce dossier.

Compétence Assainissement Non Collectif - SIAA

Pascale MARTY explique que, ces dernières années, quatre communes situées sur le périmètre du SIAH ont manifesté leur volonté de sortir du SIAA, syndicat d'assainissement non collectif dont le siège est à MARINES (95). Monsieur le Préfet, par courrier récent au SIAH, a indiqué que la procédure n'a pu aboutir faute de majorité suffisante. Deux procédures existent permettant à des communes de sortir d'un Syndicat, soit sur la base de délibérations concordantes, soit de l'initiative du Préfet, après réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Maurice MAQUIN met en exergue la volonté réelle des communes de sortir du SIAA. Ce sera à la CARPF de relancer la démarche via une délibération. Il rappelle que les communes avaient adhéré au SIAA car le SIAH n'avait pas la compétence Assainissement Non Collectif.

Benoit JIMENEZ propose une démarche au plan politique et qui est validée par l'ensemble des membres du Bureau.

COMMUNICATION

Sortie Élus/Personnels : question sur la tenue de cette sortie en rapport à la situation sanitaire / choix de la date

Éric CHANAL présente le principe de la tenue d'une journée de sortie, traditionnellement vers mi-janvier, entre le Bureau Syndical et l'ensemble des fonctionnaires du SIAH et demande s'il est escompté de reconduire cette démarche de communication interne, indépendamment même de l'évolution des conditions sanitaires d'ici début 2021.

Maurice MAQUIN souligne combien cette sortie est importante à ses yeux comme un élément de reconnaissance des Élus auprès de tous les personnels du SIAH.

Le Bureau valide le principe du maintien de cette sortie, permettant ainsi au service communication de commencer à travailler sur des propositions de sortie culturelle / restaurant, lesquelles seront présentées pour validation lors d'un prochain Bureau.

Vœux du SIAH : question sur la tenue ou pas de cet événement / choix du lieu et de la date

Éric CHANAL sollicite le Bureau pour connaître son souhait, ou pas, indépendamment même des conditions sanitaires, de maintenir le principe de la tenue de vœux, et si oui, du maintien du dernier mercredi ou jeudi de janvier comme c'était la tradition sous les mandatures de Guy MESSAGER.

Le Bureau valide le maintien de principe des vœux à la même date, sous réserve des contraintes sanitaires. Le service communication du SIAH fera des propositions lors d'un prochain Bureau.

Webconférence à destination des Élus le vendredi 16 octobre 2020 à 10h30 - Des zones humides dans ma commune ? Bonne nouvelle !

Lien inscription : <https://framaforms.org/webconference-oieau-2020-inscription-1600334132>

Participation du SIAH aux Assises Nationales de la biodiversité les 7, 8 et 9 octobre à MASSY

Le Bureau prend acte de ces éléments.

STATION DE DÉPOLLUTION

Audition des candidats - Marché de conception et de réalisation pour les travaux de la canalisation de rejet dans le cadre des travaux d'extension de la station de dépollution de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE

Après indication par Déborah TANGUY des éléments de planning pour la passation de ce marché public, le Bureau prend acte de la réunion de jury le 19 octobre 2020.

Point technique et financier – Extension de la Station de Dépollution de BONNEUIL-EN-France

Éric CHANAL présente le dossier avec les éléments techniques, financiers et juridiques.

Fin de la réunion de Bureau à 11h20

Prochaine réunion de Bureau lundi 19 octobre 2020 à 9h00